

L'élection de Drummond-Arthabaska

Evolution du Parti Conservateur

La deuxième assemblée fut convoquée à Saint-Henri par les soins de M. Louis Gourette, aujourd'hui secrétaire d'Etat. Les mêmes déclarations furent faites, les mêmes principes invoqués, les mêmes résolutions lues et acclamées.

Ce fut au tour de M. Gourette de faire son petit saint Pierre et de renier M. Borden. Le cas changea, un an et demi plus tard, quand il ramassa le portefeuille de M. Monk.

En 1910, il leva bravement sa menotte, comme les autres, en exécution de la loi navale et de la "politique non moins néfaste" de M. Borden.

Ainsi qu'il l'a expliqué, le jour où il devint "honorable" de par la loi, le futur ministre fit sa petite réserve pour les cas de "péril imminent". Mais dans l'infini, il eut soin d'expliquer que cette réserve n'avait d'autre but que "d'empêcher" les gens de Westmount. A quelque temps de là, il fut choisi comme candidat "autonomiste" et élu, en 1911, comme partisan de M. Monk.

Toutes les assemblées qui suivirent ne furent qu'une répétition des deux premières.

"Le danger allemand n'est qu'un leurre... Abandonnons la guenille rouge et la guenille bleue", s'écriait, à Vandreville, M. Sévigny, aujourd'hui député tory de Bouchester et aspirant solliciteur général.

"Nous sommes convaincus que si les électeurs pouvaient se prononcer, la majorité approuverait le bill du gouvernement et aussi bien le projet Borden", affirmait, à la Longue-Pointe, M. Gourette, aujourd'hui ministre tory dans le cabinet Borden. Et il ajoutait que la solution offerte par M. Monk était la seule acceptable.

"Nous sommes détachés des deux grands partis", déclarait, à Saint-Basile, M. Patenaude, député de Laprairie à la législature, aujourd'hui organisateur du parti tory fédéral. "La voie des honneurs et des titres a perdu Laurier et Borden", ajoutait-il. Et il ne cachait pas, dans les cercles politiques, que s'il avait à choisir entre Laurier et Borden, il voterait pour Laurier.

Il serait facile de multiplier les citations et les anecdotes. Toutes prouveraient à l'évidence que la campagne de 1910 fut menée contre les deux partis également. Au premier rang de ceux qui dénonçaient le principe de la contribution, qu'ils venaient de voter à la Chambre, étaient MM. Nantel, Gourette, Blondin, Sévigny, Paquet, Rainville, L'Espérance. Tous votèrent à plusieurs reprises les résolutions condamnant la loi navale et la "politique non moins néfaste" de M. Borden.

A une seule assemblée, un chef conservateur, qui, du reste, n'avait pas aucune part à la campagne, tenta d'empêcher que les résolutions ne fussent soumises au peuple. L'Espérance se joignit à Lavergne pour repousser cette intervention et il leva la main avec enthousiasme pour démentir la politique qu'il approuve aujourd'hui.

Il était même débordant de nationalisme, ce brave L'Espérance. "J'ai jamais été bleu, moi, — criait-il à tout propos — j'ai nationalisé depuis 1885."

Bref, au moment de l'élection de Drummond-Arthabaska, la scission entre le groupe "autonomiste" et le parti tory était complète. Les députés conservateurs qui avaient suivi M. Monk — MM. Blondin, Nantel, Paquet, Lortie — n'assistaient plus au caucus conservateur. Les pontifes du toryisme leur faisaient grise mine. Dans les clubs soi-disant fédéraux, les vrais impérialistes boycottaient littéralement le député de Jacques-Cartier.

Dans l'un de ces clubs, le soir de l'élection de Drummond-Arthabaska, un groupe de ces fameux cousins entouraient M. Brodeur et l'interrogeaient sur ses espérances. "La lutte a été dure", répliqua le ministre de la marine; mais, ajouta-t-il avec cette lourde suffisance qui le caractérisait, "nous sommes certains de l'emporter par une bonne majorité." "Tant mieux," s'écrièrent quelques torys, "nous allons être débarrassés de Monk." — "It's a pity for poor Monk", ajouta l'un d'eux. "but why did he join that d..... Borden and his nationalist clique?"

Une demi-heure plus tard arriva la nouvelle de l'élection de Gilbert. Eclipse du ministre et de son entourage de rouges et de bleus orthodoxes.

Le lendemain, quelques-uns de ces fiers personnages rencontraient M. Monk, l'abordaient chaque fois et le félicitaient avec effusion de son succès. "Les voies d'une politesse indécrite!" ne put s'empêcher de dire le député de Jacques-Cartier, qui n'aime pourtant pas à mal parler des gens.

Les chambres se réunissaient à quelques jours de là. Je crus devoir mettre M. Monk et ses amis en garde contre les ouvertures que les chefs torys ne manqueraient pas de leur faire.

Reprenant les objections dont M. Monk avait admis la justesse dès le début de la campagne, j'insistais sur la nécessité de réserver notre entière liberté afin d'être toujours prêts à nous rapprocher de celui des deux partis qui offrirait le plus de garanties au succès de nos idées. Sur ce point encore M. Monk partageait ma manière de voir.

Le temps nous paraissant venu d'élargir le terrain du débat, nous préparâmes une motion d'amendement à l'adresse. M. Monk la présenta, le 22 novembre 1910.

Par cette motion le député de Jacques-Cartier réclamait la consultation populaire sur "la politique navale du gouvernement et sur la question générale de la contribution au Canada aux armements impériaux."

M. Borden proposa, en "sous-amendement", une motion dans laquelle il réitérait les protestations de dévouement à l'Empire et blâmait le gouvernement de ne pas consulter le peuple sur la "politique navale du Canada."

Lorsque cette motion eut été repoussée par le vote conjoint des libéraux et de MM. Monk, Nantel, Blondin, Paquet, Lortie et Gilbert, le leader de l'opposition et tous ses partisans, sauf M. Foster et le colonel Hughes, emboîtèrent le pas au député de Jacques-Cartier et appuyèrent sa proposition. Par ce vote et par cette attitude, le parti conservateur tout entier abandonnait le terrain où il s'était placé, en février 1910, alors qu'il voulait restreindre la consultation populaire à une "politique permanente". Il franchissait les bornes que M. Borden avait déterminées dans sa contre-proposition immédiate précédente, laquelle réclamait cette consultation sur la seule "politique navale". Il se liait enfin à l'obligation de consulter le peuple sur toute mesure "de contribution aux armements impériaux."

M. Borden s'était même rallié au mode de consultation préconisé par M. Monk et par les nationalistes: le plébiscite. Après que sa motion eut été repoussée, le 24 novembre 1910, le leader de l'opposition prit la parole pour expliquer les motifs de son adhésion à la proposition du député de Jacques-Cartier.

C'est alors qu'il affirma que si le Canada prenait part à la défense générale de l'Empire, il devait avoir voix au chapitre de la politique impériale. Il ajouta que lorsque la politique navale serait formée, "il serait du devoir de tout gouvernement d'en appeler au peuple du Canada pour en recevoir un mandat, d'accepter [ce mandat] et d'agir selon l'approbation ou la désapprobation accordée à cette politique."

"It would be the duty of any government to go to the people of Canada, to receive their mandate, and accept and act upon their approval or disapproval of that policy." (1)

Le mot "plébiscite" n'y était pas — pas plus que dans la motion de M. Monk. Mais comment interpréter les paroles de M. Borden autrement que comme une approbation du plébiscite? Il parlait ici de "gouvernement" dans le sens concret de "ministère", de "cabinet". Or, comment un ministère pourrait-il agir en conformité d'un vote favorable ou défavorable du corps électoral, autrement qu'après un plébiscite? Un cabinet qui en appelle au peuple par le mode usuel de la dissolution parlementaire ne peut accepter qu'un mandat conforme à sa politique. Si sa politique, représentée par ses candidats, est désapprouvée, il ne lui reste qu'à démissionner, c'est-à-dire à cesser d'agir.

Si aujourd'hui M. Borden, exécutant partiellement sa parole, faisait dissoudre les chambres, comme le ministre libéral le fit sur la question de réciprocity, et que le peuple désapprouvât sa politique, quel autre mandat pourrait-il exiger que celui de voter les élections?

Lorsque M. Borden affirma qu'il ne fait aujourd'hui que suivre le

ligne de conduite qu'il s'était tracée en février 1910, il a raison. Mais en agissant ainsi, il rompt à la fois l'engagement qu'il avait pris avec les libéraux, en mars 1909, et celui qu'il contracta envers les nationalistes, en novembre 1910.

De la rupture de son entente avec les libéraux, M. Borden peut, à la rigueur, se justifier en prétendant qu'il a reçu l'absolution du peuple, aux élections de 1911. De la seconde, non; puisqu'il est allé au scrutin sans avoir rien retranché de ses déclarations, rien modifié de son attitude de novembre 1910 — la dernière qu'il ait prise sur cette question avant les élections générales. Et il a sanctionné cette entente en faisant une large part dans son ministère à trois députés qui se sont fait élire en promettant sur l'honneur que la loi navale, serait abrogée et qu'aucune autre mesure ne serait adoptée sans que le peuple soit consulté par un plébiscite.

Quant aux ministres et aux députés de Québec qui, ayant pris ces engagements, ont voté la contribution de trente-cinq millions — Nantel, Pelletier, Codette, Blondin, Sévigny, Paquet, Lespérance, Rainville, Lavallée, Gauthier — ils n'ont aucune justification quelconque. Ce sont tout bonnement des transfuges et des parjures.

Henri BOURASSA.

N.B.—Deux détails à corriger dans mon article d'hier, livré à la composition avant que je n'aie eu le temps de le réviser. Parmi les six députés conservateurs qui votèrent, le 9 mars 1910, pour la motion Monk, contre la deuxième lecture du Bill de la Marine et contre la contribution d'urgence proposée par M. Borden, il faut lire le nom de M. Lortie, député de Soulanges, au lieu de celui de M. Sévigny, qui n'était pas encore député. Il faut aussi retrancher les noms de MM. Ames et Perley de ceux qui votèrent pour les deux propositions de la gauche. M. Ames était absent. M. Perley vota pour la proposition de M. Borden et s'abstint de voter sur la motion Monk. Les députés conservateurs qui votèrent pour les deux propositions furent MM. Doherty, Broder, Chisholm, Currie, Herron, Jameson, Legis, Sharpe, White, Wilcox et Worthington.